



Paris, le 20 mai 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord salarial dans le Transport Routier Interurbain de Voyageurs

A la suite de la Commission paritaire du 15 avril dernier, la proposition de la FNTV de revaloriser les rémunérations conventionnelles de 2 % au 1^{er} avril porté à 2.6% au 1^{er} octobre 2008 a été rejetée par l'ensemble des organisations syndicales du secteur.

La récente évolution du SMIC (+2.3%) et la perspective d'un second ajustement en juillet ont amené ces mêmes organisations syndicales à reprendre contact avec la FNTV et le 30 avril, quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, FNCR et CFE-CGC), ont souhaité que les négociations salariales se poursuivent.

La FNTV a alors considéré que les perspectives économiques et sociales justifiaient de soumettre aux organisations syndicales une nouvelle proposition : 2,4% au 1^{er} mai porté à 2,9% au 1^{er} octobre 2008 avec relèvement du contingent conventionnel d'heures supplémentaires au niveau des dispositions réglementaires du Code du travail.

Devant le nouveau refus de l'ensemble des syndicats de prendre en compte les avantages pour le pouvoir d'achat des salariés tirés de la défiscalisation des heures supplémentaires, la FNCR a déclaré, lors de la séance du 15 mai 2008, accepter la première proposition de la FNTV, à savoir 2,4% au 1^{er} mai porté à 2,6% au 1^{er} octobre 2008.

La FNTV se félicite de cette signature tout en regrettant que la proposition d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés par le relèvement du contingent d'heures supplémentaires n'ait pas été de nature à favoriser une adhésion plus large.

L'Accord sera soumis à l'extension dans les meilleurs délais.

Contact presse : Serge MONTAGNE 01 40 82 62 72 ou 06 80 01 13 92